



# APeVAL infos

Numéro 17 — Juin 2011

## Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2011

### Dans ce numéro :

Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2011 1-4

L'APeVAL se met au vert!  
Excursion botanique dans le Val d'Arpette 4

Ouverture de l'assemblée à 18 h 15 par les salutations de la présidente.

L'assemblée valablement constituée a été annoncée sur les cartes de membres en fin d'année 2010, sur le site internet de l'APeVAL et convoquée par voie d'affichage dans les services et établissements de l'administration cantonale et par notre journal APeVAL-INFO No 16/2011.

### 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2009

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal APeVAL-Info ainsi que sur le site internet de l'association [www.APeVAL.ch](http://www.APeVAL.ch). Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteure et traducteur, Mme Conny Métrailler et M. Albin Imoberdorf.

### 3. Rapport d'activités de la Présidente

Ariane Praz donne lecture du rapport d'activités de l'association.

### | Politique salariale 2011

En guise d'introduction, elle rappelle que les négociations menées par les partenaires sociaux de l'État du Valais ont débouché sur les résultats suivants. Le Conseil d'État a accordé :

- ▶ le plein renchérissement des salaires (0.6 %) ;
- ▶ le versement intégral de l'augmentation individuelle liée à la prestation, des primes de performance pour les agents de la fonction publique et des parts d'expérience pour les enseignants (année scolaire 2011-2012).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, en application des décisions prises au niveau fédéral, le taux de l'APG a été relevé de 0.20 %. Le taux global AVS/AI/APG passera ainsi de 10.10% à 10.30% (5.15% paritaire). Le taux pratiqué pour l'assurance-chômage subira également une hausse de 0.10 %, avec un montant annuel plafonné à CHF 126'000.-. Le taux de cotisation est de 1.00 % (0.5% paritaire) pour la part salariale excédentaire.

Aucune revalorisation salariale n'a été accordée. Ainsi, avec les nouvelles charges susmentionnées, le pouvoir d'achat des employés de l'Etat du Valais a baissé en 2011. Depuis des décennies aucune réadaptation salariale n'a été effectuée, mise à part les adaptations sectorielles, il serait donc temps de remédier à cet état de fait.

### | Activites des groupes de travail et commissions

Conformément aux statuts adoptés lors de l'assemblée générale en 2010, l'APeVAL accomplit différentes missions, dont les deux suivantes :

- ▶ sauvegarder et défendre les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres ;
- ▶ étudier les problèmes se rapportant aux employé-e-s de l'administration cantonale, rechercher et proposer des solutions.

Durant la période considérée — du 26 mars 2010 au 24 mars 2011 — les douze membres du Comité de l'APeVAL ont animé **différents groupes de travail et commissions dont :**

► **Groupe de travail chargé de la révision du règlement sur les indemnités de déplacements**

Ariane Praz a représenté l'APeVAL au sein du groupe de travail placé sous la responsabilité du SPO. Le Conseil d'État a approuvé le nouveau règlement sur les indemnités de déplacements versées à ses collaborateurs. Il faut remarquer que ce règlement ne fait pas l'unanimité, vu la suppression des indemnités forfaitaires par demi-journée et journée, qui ne sont pas compensées.

**Les modifications majeures entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont les suivantes :**

- Billets CFF : 1<sup>re</sup> classe remboursée pour tout le personnel, indépendamment de la classe de traitement ;
- indemnité kilométrique versée pour les déplacements effectués dans le périmètre du lieu habituel du travail ou celui du domicile ;
- suppression des indemnités forfaitaires par demi-journée / journée ;
- application d'un tarif unique pour les frais de repas (vingt-six francs) et d'hébergement (cent quatre vingt francs) occasionnés par un déplacement effectué dans / hors canton ;
- suppression du tarif dégressif pour l'indemnité kilométrique ;
- versement d'une indemnité kilométrique (35 centimes) pour l'usage de motocycles dans les déplacements professionnels.

► **Commission Caisse de prévoyance - CPVAL**

Selon les dispositions de l'article 39 de la loi régissant les institutions étatiques du 12 octobre 2006 (LIEP), la Caisse de prévoyance de l'État du Valais, ci-après CPVAL, doit passer du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Comité de pilotage mandaté par le Conseil d'État pour l'accomplissement des travaux législatifs afférents à ce

passage a élaboré un avant-projet de modification de la LIEP, accompagné d'un rapport explicatif. Vu l'importance de l'objet traité, le Département des finances, des institutions et de la santé a mené une procédure de consultation élargie au moyen d'un formulaire comprenant 14 questions.

L'APeVAL s'est appuyée sur les compétences de M. Roland Crettaz, membre du Comité délégué CPVAL pour rendre sa détermination sur les points soulevés et formuler ses commentaires, remarques et suggestions. La prise de position de l'APeVAL, mise en ligne sur le site Internet [www.APeVAL.ch](http://www.APeVAL.ch), a été résumée dans le bulletin APeVAL infos No 16 de février 2011. En bref, l'APeVAL a approuvé sept propositions et émis des contrepropositions dans trois cas. Elle a donné sa préférence au plan 2ter avec des mesures d'assainissement complémentaires. L'APeVAL a opté pour le maintien du déficit nominal au 01.01.2012 (mesure complémentaire, variante 2). Si la rémunération du déficit technique (mesure complémentaire, variante 1), était adoptée, l'APeVAL requiert la fixation du taux d'intérêt à 4% au minimum.

Selon la planification du projet, le Comité de pilotage intégrera les résultats de la consultation et remettra au Conseil d'État le projet de modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance, accompagné du projet de message. Ces documents seront transmis au Grand Conseil, lequel devrait traiter cet objet en première lecture lors de sa session de mai 2011. M. Patrice Vernier, directeur CPVAL, présentera ce dossier sous point 4 de l'ordre du jour.

► **Groupe de travail chargé de la révision de la loi sur le personnel de l'Etat du Valais**

Considérant l'impact de la nouvelle loi sur tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration cantonale, le Gouvernement a impliqué les partenaires sociaux dans le processus d'élaboration des nouvelles dispositions légales (loi et ordonnance générale d'exécution). La Fédération des magistrats, des enseignants et du personnel (FMEP) a été intégrée, par son secrétaire général, au Comité de pilotage. L'APeVAL a été associée aux groupes de travail internes chargés d'évaluer les

modifications des articles. Sa représentation a été assurée par les membres du Comité désignés à cet effet, en l'occurrence, M. Roland Crettaz, Mme Dominique Ferraro, M. Jean-Pascal Fournier, M. Albert Stalder et Ariane Praz.

A notre connaissance, aucun référen-

**Le 19 novembre 2010, le Grand Conseil a adopté en deuxième lecture la nouvelle loi sur le personnel de l'État du Valais par 122 voix, une abstention et aucune opposition. A son quasi unanimité, le Parlement a ainsi entériné la clôture de l'important chantier ouvert en 2008 déjà par le Conseil d'État.**

dum n'a été déposé à l'échéance du délai fixé au 3 mars 2011. L'article 73, alinéa 2, prévoit que le « Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur de la présente loi. A ce moment-là, le statut du fonctionnaire sera légalement aboli et l'État du Valais comptera des employés engagés, sauf exception, sous contrat de droit public pour une durée indéterminée. La garantie actuelle de quatre ans (nomination pour une période administrative) sera remplacée par une large sécurité de l'emploi impliquant une protection adéquate de l'employé contre la résiliation arbitraire des rapports de travail.

Cette nouvelle loi-cadre vise à renforcer l'attractivité de l'employeur État du Valais, en consolidant simultanément la motivation et les performances de ses collaborateurs. Elle a le mérite de simplifier les procédures et d'accorder au Gouvernement des compétences accrues dans la gestion de son personnel (temps de travail, jours de vacances, délégation de compétences pour l'engagement, etc.). Il convient de relever que les changements apportés au statut actuel correspondent à la pratique adoptée en la matière par d'autres administrations publiques et grandes entreprises du secteur tertiaire.

La mise en application de la nouvelle loi sur le personnel, décidée par le Conseil d'État, nécessite encore l'élaboration de l'ordonnance générale d'exécution, de directives et processus y afférents. M. Daniel Vogel, responsable du projet auprès du Service du personnel et de l'organisation, présen-

tera les nouveautés et les modalités concernant le déploiement du projet au sein de l'Administration cantonale sous le point 5 de l'ordre du jour.

### ► Commission de classification

L'APeVAL est représentée au sein de la Commission cantonale de classification par sa Présidence. Dans l'exercice de ce mandat, Mme Praz a assisté aux 10 séances organisées pour le traitement de 73 requêtes individuelles et collectives concernant la reclassification de fonctions. Elle a également participé à plusieurs séances sur place pour évaluer les activités des collaboratrices et collaborateurs.

## | PRESTATIONS FOURNIES PAR L'APeVAL

### ► Site Internet – information des membres

A la suite des changements de l'appellation et du logotype de l'Association, le site Internet a été complètement revisité et adapté aux besoins d'une communication dynamique, en phase avec des sujets d'actualité. C'est ainsi que, par exemple, le dossier intitulé *Nouveau droit à l'information ? Mode d'emploi* y est actuellement publié au titre de *News*. Sous la rubrique *Informations*, les membres trouveront des informations utiles concernant les dossiers en cours, la politique du personnel, la législation, les interventions parlementaires et la présentation de services étatiques.

### ► Protection juridique

La protection juridique est accordée à tous les membres de la Fédération des magistrats, des enseignants et du personnel de l'Etat du Valais (FMPE) qui ont un litige en rapport avec leur activité professionnelle. La prestation fournie comprend toutes les interventions qui sont de nature à défendre les intérêts du demandeur.

En sa qualité d'agent intermédiaire et d'instance de préavis, l'APeVAL reçoit toutes les demandes de protection juridique et les transmet pour traitement au secrétariat de la FMPE. Durant l'année 2010, l'APeVAL a traité une quinzaine de dossiers dont environ un tiers a pu être réglé de manière consensuelle.

### ► Sortie annuelle

La sortie annuelle a été organisée comme de coutume par notre ami et membre du Comité, François Bétrisey. Elle s'est déroulée le 11 septembre 2010, par une très belle journée, où nous avons pu découvrir Chanaz et le canal de Savière. Le passage d'une écluse et la navigation sur le lac du Bourget ont marqué le point d'orgue de cette balade en terre française.

### ► Collecte de Noël

Le Comité de l'APeVAL a dédié son action de Noël à l'Association Enfance et Maladies Orphelines (AEMO), dont les objectifs et les missions ont été présentées dans l'APeVAL Infos No 15 de décembre 2010.

Un chèque de Fr. 9'000.-- sera remis à Madame Bhira Meyer, vice-présidente de l'AEMO à la fin de l'Assemblée générale.

### ► FMPE – Changements

**Le 18 septembre 2010, lors de l'assemblée générale ordinaire, les 224 délégués présents ont élu Mme Marylène Volpi Fournier à la tête de la Fédération, en remplacement du président démissionnaire, M. Pierre-André D'Andrès.**

Le 1<sup>er</sup> mars 2011, consécutivement à l'introduction du nouveau statut du personnel de l'Etat du Valais, la Fédération a changé de nom et d'adresse internet. En tant que Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais, elle sera identifiée par l'abréviation FMPE.

Le vice-président, M. Albert Stalder, remercie la présidente pour son rapport d'activités et propose à l'assemblée de l'accepter. Ce dernier est accepté par acclamation.

Mme Praz passe la parole à Mme Marylène Volpi-Fournier, présidente de la FMPE qui adresse un petit message aux membres de l'APeVAL présents dans la salle.

## 4. Fusion des caisses de pension

Monsieur Patrice Vernier, directeur de la caisse de prévoyance CPVAL, nous

informe des principales modifications qui interviendront avec le changement de la primauté des prestations à la primauté des cotisations qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## 5. Information sur la nouvelle loi sur le personnel

La parole est donnée à Monsieur Daniel Vogel, responsable de ce projet auprès du Service du personnel et de l'organisation (SPO).

La nouvelle loi sur le personnel a été mise en vote en novembre 2010 et elle a été acceptée par 122 voix et une abstention.

L'objectif principal de la nouvelle loi est le renforcement du caractère attractif, concurrentiel et social de l'employeur Etat du Valais et la consolidation de la motivation et des performances de ses collaborateurs.

### Les principales nouveautés sont :

- définir et appliquer les principes d'une politique du personnel moderne et concurrentielle;
- simplifier les procédures et favoriser la délégation des compétences;
- faciliter la mobilité interne et les possibilités de promotion;
- poursuivre la promotion de la conciliation vie professionnelle - vie familiale;
- adapter les droits et obligations et les conditions de travail des collaborateurs.

Mme Praz remercie Monsieur Vogel pour ces explications.

## 6. Comptes 2010 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2010 par M. Alain Bonvin, caissier. Les recettes budgétées se montent à Fr. 74'500.00. Le montant total des recettes s'est élevé à Fr. 79'816.40 contre Fr. 70'609.15 de dépenses. Le bénéfice de l'année 2010 se monte à Fr. 9'207.25. La fortune de l'association au 31.12.2010 est de Fr. 230'357.25.

Vu l'absence des vérificateurs de comptes, Monsieur Albert Stalder, vice-président, présente le rapport de

vérification. Les vérificateurs attestent de la véracité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

## 7. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2010 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes.

## 8. Budget 2011, cotisations

Le budget 2011 est également présenté par M. Bonvin.

Recettes :	Fr.	79'500.-
Dépenses :	Fr.	81'600.-
Résultat :	Fr.	- 2'100.-

Le budget 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 9. Elections statutaires

Monsieur Jean-Paul Melly, membre du comité a décidé de se retirer pour des raisons personnelles. Mme Praz relève sa précieuse et agréable collaboration.

Jean-Paul Melly propose son remplaçant. Il s'agit de Monsieur Cédric Zwisig, collaborateur auprès du Service des routes et des cours d'eau. M. Zwisig a accepté le mandat et est prêt à relever ce nouveau défi. L'Assemblée approuve par acclamation la nomination de M. Zwisig en qualité de nouveau membre du comité de l'APeVAL. La présidente le remercie de son engagement et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction

## 10. Divers

Notre présidente donne la parole à l'assemblée.

Aucune question n'étant formulée, Ariane Praz invite Mme Bhira Meyer, vice-présidente de l'Association Enfance et

Maladies Orphelines (AEMO) à s'avancer pour la remise du chèque de Fr. 9'000.00 résultant de la collecte de Noël 2010. Madame Meyer remercie l'APeVAL et tous les donateurs pour leur générosité. Cet argent est le bienvenu pour l'AEMO et il sera bien investi. Mme Meyer transmettra à l'APeVAL des informations sur l'utilisation de ce montant, informations qui seront mises sur le site internet de l'APeVAL.

## Clôture

Ariane Praz remercie les participants pour leur soutien. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

Mme Praz clôt cette assemblée et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfaction tant au niveau privé que professionnel.

Vous trouvez le procès-verbal complet sur notre site : [www.APeVAL.ch](http://www.APeVAL.ch).

# L'APeVAL se met au vert ! Excursion botanique dans le val d'Arpette

**Saviez-vous que les plantes vivent en société ? Que le monde végétal a ses pionniers, ses producteurs et ses parasites ? Qu'à l'instar des humains, les fleurs, arbres et champignons tantôt se combattent, tantôt s'entraident ? Et que le réchauffement climatique modifie l'étagement actuel de la végétation, favorisant certaines espèces et en menaçant d'autres ?**

Ces questions, et bien d'autres encore, seront abordées lors d'une **excursion organisée par l'APeVAL samedi 23 juillet 2011**. La randonnée sera conduite par le Dr Jean-Paul Theurillat et M. Rafaël Weissbrodt. Le premier est biologiste, spécialiste des communautés végétales et directeur du Centre alpin de phytogéographie de la fondation Jean-Marcel Aubert à Champex-Lac, institution de recherche financée par l'Etat du Valais et la Commune d'Orsières. Le second est accompagnateur en montagne et collaborateur au Service du personnel et de l'organisation.

Cette journée d'excursion nous permettra d'acquérir des clés de lecture pour mieux comprendre la végétation de nos montagnes, ainsi que l'influence des changements climatiques sur son évolution. Nous découvrirons également les activités du Centre alpin de phytogéographie.

La randonnée nous mènera de la Brea jusqu'au Jardin alpin de Champex, en passant par les landes, forêts et prairies du Val d'Arpette.

**D'une durée d'environ 4 heures de marche effective, l'itinéraire ne présente pas de difficulté technique (100 m de montée, 800 m de descente).**

La journée se terminera par un apéritif, offert par l'APeVAL, au Jardin alpin à partir de 16h. Un programme de remplacement est prévu en cas de temps incertain.

L'excursion est gratuite. La montée en télésiège est à la charge des participants (CHF 10.-). Le rendez-vous est fixé à 9h30 au départ du télésiège de la Brea.

Informations et inscriptions auprès de Rafaël Weissbrodt : tél. 027 606 27 85, portable 079 511 99 43, courriel [rafael.weissbrodt@admin.vs.ch](mailto:rafael.weissbrodt@admin.vs.ch).

## Accès en transports publics

### Aller

Martigny, gare 8h25 → Orsières, gare 8h45 (bus Martigny-Aoste)  
Orsières, gare 9h00 → Champex, télé 9h27 (bus Orsières-Champex)

### Retour

Champex, télé 17h30 → Orsières, gare 18h00 (bus Orsières-Champex)  
Orsières, gare 18h09 → Sembrancher 18h17 (train)  
Sembrancher 18h18 → Martigny 18h35 (train)